

Séance du 18 juin 2012

L'an deux mil douze, le dix huit juin à 20 heures.
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.
La séance a été publique

Présents : MM. BOEZ Pierre - BRIDAULT Guy - BANSE Sébastien - Mme Christine DE VALICOURT - LENOTTE François Xavier - FARAGUNA Antoine - LERCHE Jean-Jacques - Mme BUISSET LAVALARD Marie Bernadette

Absents excusés : BUISSET Arnaud - HUART Marc

Absent : SAUVAGE Guillaume

Procuration: Mr BUISSET à Mr BRIDAULT, Mr HUART à Mme BUISSET

Mr BRIDAULT a été désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme le Maire fait part à l'Assemblée de son souhait d'ajouter à l'ordre du jour :

- La Convention partenariale proposée par l'Animation Jeunesse Rurale
- Le projet de Convention de transfert à la Commune de Séravillers-Forenvilleville, des espaces et équipements communs du Lotissement « Le Borniava »

I – CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LA COMMUNE DE SERANVILLERS-FORENVILLE ET L'ASSOCIATION « ANIMATION JEUNESSE RURALE »

Délibération n° 0013_2012

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée, du projet de Convention Partenariale entre la Commune de Séravillers-Forenvilleville et l'Association « Animation Jeunesse Rurale ».

La présente convention a pour objet de fixer pour une durée de 3 ans, les conditions de partenariat entre la Commune et l'Association concernant l'activité du Centre Social (de janvier 2012 à décembre 2014).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette convention
- AUTORISE Mme le Maire à la signer.

II – CONVENTION DE TRANSFERT A LA COMMUNE DE SERANVILLERS-FORENVILLE, DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « LE BORNIAVA ».

Délibération n° 0014_2012

Madame le Maire donne lecture de la convention de transfert à la Commune de Séravillers-Forenvilleville, des espaces et équipements communs du lotissement « Le Borniava ».

Le 13 juillet 2011, la SARL BERTIN Christophe Bâtiment a déposé un permis d'aménager pour un lotissement de 10 maisons d'habitation sur le terrain cadastré section ZH n° 3 et 2 partie.

Ce projet prévoit que les équipements communs (voirie, différents réseaux) soient rétrocédés à la commune de Séravillers-Forenvilleville après réception des travaux. La commune est disposée à accueillir favorablement cette demande à la condition qu'elle puisse, sans

charge pour elle, contrôler la réalisation des études et des travaux pendant toute la durée des opérations.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le projet de rétrocession ultérieure des voiries et espaces communs du lotissement « Le Riot de Borniava »
- **AUTORISE** Mme le Maire à la signer.

Mr BEDU sera nommé consultant pour le contrôle des travaux.

III - ACCEPTATION DES MODALITES PATRIMONIALES ET FINANCIERES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE SERANVILLERS-FORENVILLE DU SIVOM DE VINCHY

Délibération n° 0015_2012

Vu la délibération en date du 24 mars 2011 du Conseil Municipal de Séranvillers-Forenville demandant son retrait du SIVOM de VINCHY

Vu la délibération du SIVOM de VINCHY en date du 6 mai 2011 acceptant le retrait de la commune de Séranvillers-Forenville

Vu la délibération du Comité du SIVOM de VINCHY en date du 28 novembre 2011 fixant les modalités patrimoniales et financières de ce retrait

Madame le Maire expose à l'Assemblée les modalités patrimoniales et financières proposées par le Comité Syndical pour le retrait de la commune de Séranvillers-Forenville du SIVOM de Vinchy.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte les modalités patrimoniales et financières proposées par le SIVOM de VINCHY.

IV – CONVENTION POUR LE CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

Délibération n° 0016_2012

Suite à la mutualisation du Centre de Loisirs d'Eté avec la commune d'Awoingt en 2010, Mme le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion a eu lieu le lundi 18 juin 2012 en vue de la signature de la Convention « Animation Enfance/Jeunesse » avec l'IFAC. Mr FARAGUNA la représentait. Mme DE VALICOURT a participé à la réunion d'information du 5 juin 2012.

Cette convention est signée pour un an renouvelable 2 fois, par tacite reconduction. Elle confie à l'IFAC l'organisation du Centre de Loisirs d'été.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise** Madame le Maire à signer la convention
- **décide** de faire participer la commune à ce Centre de Loisirs.

Mr FARAGUNA rappelle qu'autrefois un service de ramassage des enfants était mis en place, solution à étudier suivant le nombre d'enfants qui fréquenteront la Centre de Loisir 2012 (7 enfants sont actuellement inscrits).

En 2011 : 5 enfants en ont bénéficié pour un coût de 754 € 44 à charge de la commune.

V – POINT SUR LES TROTTOIRS

La commune a encaissé pour l'instant 24 000 € au titre des Amendes de Police et 500 € au titre de Trottoirs et Borduration.

Pour la tranche conditionnelle 37 850 € HT de travaux avait été prévu, 40 500 € HT ont été réalisés.

Pour la tranche ferme, 95 000 € HT de travaux avait été prévu, 85 000 € HT ont été réalisés (chiffres donnés sous toute réserve).

- Le point sera fait après règlement des différentes factures et versement des différentes subventions.

- Problème du Chemin Paillé : il avait été envisagé de créer une bosse (normes à respecter) juste avant le carrefour pour faire ralentir les cyclistes. Après réflexion, cette solution revêt un caractère dangereux (les jeunes pourraient sans servir comme tremplin et traverser la Grand' rue sans prêter attention aux automobilistes). Un panneau stop serait envisageable mais cela entraînerait le retrait du panneau « céder le passage » au niveau de chez Mme DETRUS. Problématique à étudier.

- Le rabotage au niveau de l'école, de la mairie et de l'église pour la mise en place de l'enrobé rouge, est prévu semaine 25 suivi de la signalisation au sol. Le rabotage sera entreposé pour l'instant au silo. Madame DE VALICOURT donne son accord.

Des coups et des griffures ont été constatés sur les barrières de l'école. Inadmissible vu le coût des barrières. L'entreprise doit fournir de la peinture à la commune.

Suite à quelques interrogations et mécontentement de Madame le Maire concernant l'implantation des panneaux, Mr BEDU a répondu que :

« Premièrement mes collaborateurs auraient dû réaliser l'implantation en votre présence avant la pose....Je m'en excuse... »

Pour autant, j'avais évoqué les modalités d'implantation générale des panneaux à savoir :

- 50 cm entre le fil d'eau et le nu extérieur du panneau côté route ;
- 90 cm minimum entre poteau et bord de bordure ou mur / accessibilité PMR ;
- 230cm libre sous panneau...

Ensuite, le panneau doit respecter les girations / intersections et sorties de véhicules (cour, garage,...) mais surtout le cadre de vie des riverains ainsi qu'une esthétique globale généralement assurée par un alignement des poteaux ...

Je peux donc dire que benjamin a répondu en grande partie à ces principes constructifs ; Je suis passé ce matin et ai demandé à ce dernier de prendre quelques dispositions : déplacement de 4 poteaux des zones 30 (maison numéro 35 entre autre) et glissement des panneaux sur les poteaux / respect des 50 cm / fil d'eau...»

- Mme le Maire informe que les panneaux sont « bâchés » dans l'attente de l'arrêté réglementant la limitation de vitesse et l'arrêté portant régime de priorité aux intersections sur la Route Départementale 142 « Grand' rue » (La Subdivision Départementale de la Voirie doit envoyer les PR).

- Démontage d'un îlot sur la RD 960. Suite au dépôt de permis de construire de Mr HAMART, Route de Guise et l'avis de la DDE, il y avait lieu, pour permettre l'entrée et la sortie de la parcelle, de retirer l'îlot central. Les travaux ont été effectués par l'entreprise DESCAMPS pour un montant de 418.60 € TTC. Mr HAMART, dans son dernier mail, nous fait part de son désir d'abandonner le projet de construction. Mr

BRIDAULT souhaite qu'un courrier de la commune soit envoyé à Mr HAMART pour l'informer que la commune a effectué à ses frais les travaux de démontage de l'îlot.

➤ Travaux des trottoirs : rue de Lesdain et Route de Guise

Madame le Maire rappelle que la convention de Maître d'Œuvre par Cible VRD, s'élève à la somme de 5 450 € HT pour la rue de Lesdain et à 7 850 € HT pour la Route de Guise et les travaux rue de Lesdain à 28 382 € HT, Route de Guise à 127 460 € HT.

Pour la Rue de Lesdain, Mr BEDU estime que la commune peut lancer l'appel d'offre. Le retour des demandes de subventions (DETR, FDST) est prévu d'ici le mois de septembre.

Pour la Route de Guise, le dossier de demande pour « Trottoirs et Borduration » (*Délibération n° 0017_2012*) est prêt, il ne reste que le dossier des « Amendes de Police » (*Délibération n° 0018_2012*). Pour le dossier de Fonds de Concours de la CAC, la commune utilisera le solde de la somme qui lui est octroyée.

Mme le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Général, Direction de la Voirie effectuera des travaux de peinture fin 2012/2013 sur la RD960.

Elle propose que les travaux de la Route de Guise soient faits en 2 tranches.

Le Conseil Municipal souhaite que Mr BEDU propose des plans détaillés avant de lancer l'appel d'offre pour les travaux rue de Lesdain et se rendre sur place pour examiner la situation. Une réunion publique pourrait être prévue avec les habitants début septembre.

VI – CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Délibération n° 0019_2012

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de son souhait de nommer un Conseiller Délégué pour suppléer au suivi des différents travaux (environnement, lotissement, trottoirs, réseaux...) qui requiert des compétences. Elle souhaite baisser son indemnité de Maire de 4 % et octroyer cette somme à la personne nommée pour ne pas augmenter la masse salariale. Elle propose que Mr Guy BRIDAULT (Commission des travaux) soit nommé Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement.

Après délibération et à 8 Voix POUR et 2 CONTRE, le Conseil Municipal :

- Refuse que Madame le Maire baisse son indemnité
- Après délibération et à 10 Voix POUR et 0 CONTRE
- approuve la nomination de Mr Guy BRIDAULT comme Conseiller Municipal Délégué à l'Environnement ;
- Alloue à Mr BRIDAULT le solde de l'enveloppe globale allouée aux deux Adjoints, soit 159.66 €.

VII – RECRUTEMENT D'UN CUI POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE

Délibération n° 0020_2012

Le contrat CUI de Mme FALDOR Angélique se termine fin septembre 2012. Pour veiller à la continuité du service de la cantine et de la garderie, la commune doit envisager le recrutement d'une personne en CUI.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

➤ **Terrains rue d'Esnes**

Madame le Maire montre sur plan les différentes parcelles qui ont l'objet d'un CU et les deux permis de construire qui ont été déposés (terrain de Mr Pringalle, lot 2 et Mme Bévis, lot 2).

Elle soulève le problème de l'alignement. Pour les terrains de Mme Bévis, la commune était représentée pour le bornage. Pour les terrains de Mr Pringalle, l'alignement est à envisager pour prévoir la largeur suffisante pour un futur trottoir.

➤ **Terrains de Mr ADAM, Route de Guise**

Mme le Maire expose qu'un particulier l'a contactée pour construire un hangar de dépôt de pneus, le projet a été abandonné pour l'instant.

➤ **Lotissement « Le Borniava »**

La première couche d'enrobés de la voirie est posée (entreprise LEFEBVRE). La citerne est enterrée. Les réseaux eau potable, assainissement, EDF sont en place. Les terrains sont viabilisés.

5 permis de construire ont été déposés et 3 ont été accordés.

Madame le Maire a convoqué la commission des travaux sur place avec Mr Bertin le 19 mai. Mrs Boez et Bridault étaient présents.

Elle informe qu'elle a sollicité l'avis de Mr Bédu de Cible VRD. Après avoir visité, il confirme que jusqu'à présent les travaux, notamment de voirie, étaient satisfaisants.

Mme le Maire a rappelé à Mr BERTIN de l'informer en temps et en heure de l'avancement des travaux et de créer le moins de nuisances possibles aux riverains. Mr BERTIN s'engage à refaire bordures et pallier aux dégradations rue d'Esnes.

➤ **Rue d'Esnes**

Les travaux d'extension d'EDF ont été effectués. Mme le Maire a rencontré l'entreprise. Le coût de l'extension s'élève à la somme de 4 698.63 € TTC (3 928.62 € HT).

Reste à voir sur place l'implantation de 2 poteaux d'éclairage public.

L'abattage de certains arbres est envisagé pour élargir la chaussée.

Madame le Maire a été contactée par les riverains du carrefour de la rue d'Esnes. Ils déplorent des dégradations des murs et pignons de leurs propriétés causées par les engins de passage.

Mr GUIDEZ a exprimé son souhait, à Madame le Maire et d'autres conseillers, de clôturer sa propriété. Son projet est présenté et a fait l'objet de nombreuses questions. Il s'agit de respecter la réglementation et prendre l'avis de la Subdivision départementale de la voirie concernant la visibilité, la sécurité du carrefour, rue d'Esnes-RD142.

➤ **Monument aux Morts**

Le Conseil Municipal s'est rendu sur place. Les places de parking étaient délimitées afin de juger de l'espace occupé. Le déplacement a été validé sous toute réserve.

➤ **Terrain de pétanque**

L'entreprise DESCAMPS a décaissé le terrain.

Le devis des Etablissements BRACQ, pour d'une partie des matériaux de fabrication du boulodrome (bastaings traitées), s'élève à la somme de 396.33 € TTC.

➤ **Cimetière**

Madame le Maire propose de mettre du raboutage au cimetière à l'emplacement de la benne à déchets verts afin de rendre plus accessible l'accès lors des fortes pluies. Un devis sera demandé à l'entreprise SANCHEZ pour le décaissement de l'emplacement.

➤ **Jeux Intervillages à Wambaix**

Mrs Boez et Lerche ont assisté aux différentes réunions et informent l'assemblée de l'organisation.

➤ **Château d'eau – rue du Château**

Mme le Maire informe l'Assemblée que le château d'eau sera démoli la semaine 26.

➤ **Point sur le golf : réunion du 29 mai**

Madame le Maire a assisté à la réunion à la CAC où la société Macauly Quenouille (architecte du golf) a présenté son projet d'aménagement. Elle montre les premières esquisses des plans aux membres du conseil qui seront sans aucun doute modifiés.

➤ **Centrale Photovoltaïque : réunion du 13 juin**

Mme le Maire et Mr Boez ont assisté à la réunion à la CAC.

La société ERNERTRAG maintient son projet de Ferme Solaire. Mr BODEREAU continue de s'occuper du suivi du site de Niergnies.

L'enquête publique devrait avoir lieu fin août.

La DREAL a donné son avis sur le projet d'aménagement et les différents permis de construire déposés :

- Avis favorable pour les permis A et B (sud)
- Pose des options sur les permis C, D et E
- Avis favorable pour le permis F si le projet de bois est abandonné.
- Prévoir 2 espaces ouverts pour les oiseaux.
- La DREAL définit une « réserve de 24 ha » pour atténuer l'impact sur l'avifaune. Elle souhaite des précisions sur les projets contigus (golf) pour appréhender la cohérence de la globalité du programme sur les plans paysagers et environnementaux.
- 1 problématique : le vol à voile aurait besoin d'une piste de 100 m (Mr CHIOSSONNE)

Le Président de la Communauté d'Agglomération déclare que si le projet de Ferme Solaire tombait à 60 hectares, le projet n'est plus envisageable.

Mme le Maire a de nouveau sollicité Mr Bodereau pour la réunion publique pour les habitants de Séranvillers-Forenville.

Une réunion sera fixée prochainement avec Monsieur le Sous-Préfet et la DREAL.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 23 heures.